

SENSIBILISATION

Stop à la violence sexuelle sur les réseaux

Près d'un jeune sur cinq est victime de cyberviolence sexuelle. Une nouvelle campagne entend lutter contre ce phénomène.

● Céline DEMELENNE

Des photos ou vidéos intimes de son ex partagées sur les réseaux sociaux en guise de vengeance : il suffit parfois d'un clic pour détruire une personne.

Chez les jeunes, ces pratiques sont loin d'être marginales. En Fédération Wallonie-Bruxelles, 17 % d'entre eux se disent victimes de cyberviolence sexuelle.

« Il y a d'abord ce qu'on appelle le "revenge porn", c'est-à-dire les photos que l'on prend de sa copine, et que l'on partage sur Facebook lorsqu'elle nous a quitté. Mais il y a aussi la pression exercée par des groupes de jeunes sur les réseaux sociaux, sur Snapchat par exemple, pour forcer l'autre à avoir des pratiques sexuelles non consenties », explique-t-on au cabinet de la ministre des

Droits des femmes et de l'Égalité des chances, Isabelle Simonis.

Une violence banalisée

La nouvelle campagne de sensibilisation « #ARRÊTE c'est de la violence » vise à la fois la violence physique et la cyberviolence au sein des couples de jeunes. « Avec l'avènement des messageries instantanées et des réseaux sociaux, de nouvelles formes de violence se développent. » Et les ados ou jeunes adultes sont, évidemment, les premiers concernés.

« Ce qui est troublant chez eux, contrairement aux adultes, c'est qu'ils ne sont pas conscients d'être dans une situation problématique. Il existe une forme de banalisation de ces actes. »

Web-série et site internet

Afin de permettre aux jeunes de mieux identifier les actes de violence et de cyberviolence, une web-série, déclinée en 4 épisodes, sera diffusée, dès ce jeudi, sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Snapchat et Youtube). « Nous avons aussi une programmation en télé, qui condense les quatre épisodes en un seul »

« #ARRÊTE c'est de la violence » se décline également en un site internet (www.arrete.be) et une campagne d'affichage. Pour apporter des solutions concrètes aux victimes, la ligne d'écoute

gratuite « Violences conjugales » (0800/30.030) étendra son dispositif de chat à 8 heures par semaine, principalement en dehors des heures scolaires.

Une enveloppe de 400 000 euros

Sensibiliser le grand public, c'est une chose. Mais quid des actions concrètes ? Au cabinet Simonis, on rappelle qu'un avant-projet de décret de lutte contre les violences faites aux femmes a été adopté en première lecture, au gouvernement de la FWB. L'objectif : apporter une aide structurelle aux acteurs de terrain, avec une enveloppe annuelle globale de 400 000 euros.

Enfin, il s'agit aussi de poursuivre et développer les animations EVRAS (Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle). « Les 97 opérateurs EVRAS font des animations de sensibilisation, à la demande, dans les écoles et le secteur de l'aide à la jeunesse. C'est un projet que l'on a lancé il y a un an et demi, et qui s'étendra désormais aussi aux organisateurs de festivals. » ■

CYBERVIOLENCE SEXUELLE

17 %

des jeunes, entre 12 et 21 ans, en sont victimes

VIOLENCES SEXUELLES

10 %

des filles subissent des violences conjugales

« Pas évident d'atteindre les jeunes »

Du côté des acteurs de terrain, on connaît bien la problématique des violences conjugales chez les jeunes. « Nous aidons, principalement, des personnes âgées de 20 ans et plus. Le souci avec le jeune public, c'est qu'il ne se rend pas compte qu'il est

victime de violence ou de cyberviolence », explique Pamela Dattoli, du Collectif des femmes, à Louvain-la-Neuve.

Il faut dire que cette violence est, bien souvent, maquillée. Elle prend, de plus en plus, la forme d'un contrôle insidieux. « On

contrôle la tenue vestimentaire de la personne, on lui interdit de voir ses amis et on finit par l'isoler. » À cela s'ajoute la cyberviolence sexuelle, telle que décrite ci-dessus, qui constitue un réel enjeu pour le monde associatif.